



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 AVRIL 2025**

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 20
Quorum : 12

Le trois avril deux mille vingt-cinq, sur convocation en date du vingt-huit mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire.

Présents : GUILLARD Michel, LECOMTE Daniel, FLAURAUD Nathalie, DAUFOUY Stéphane, MARTIN Eve-Lise, HUOU Jean-Paul, RABINAND Julie, AMORIM Agnès, ARDOUIN Christelle, CHAMPENOIS Céline, PICAULT Edern, GUILLOT Marc, LANUZEL Etienne, LEMERCIER Emmanuel, MAURE Sophie

Pouvoirs : CERCLE Yannick donne pouvoir à LECOMTE Daniel,
ROUSSEL Michaël donne pouvoir à PICAULT Edern,
LAFAYE Guillaume donne pouvoir à RABINAND Julie,
MASSON Adeline donne pourvoir à ARDOUIN Christelle,
BLAY Daphnée donne pouvoir à MAURE Sophie

Absents : LEROUX Soizic, ONASCH Thibaut, BONHOMME Jean-Claude

Stéphane DAUFOUY est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal est approuvé par 16 voix et 4 abstentions.

2- ADMINISTRATION

2.1 – Adoption de la convention d'action foncière avec l'Etablissement public foncier de Loire-Atlantique (Nathalie Flauraud)

La commune a sollicité l'Etablissement public foncier de Loire-Atlantique pour l'accompagner dans le portage des acquisitions destinées à mener à bien la phase A de l'opération d'aménagement de la Valette.

La convention porte notamment sur la durée de portage par l'EPF, qui est de 12 ans, avec un amortissement différé de 8 ans. Elle acte aussi le montant de l'acquisition foncière, 183 600 € HT, correspondant au prix de vente du 28, rue de l'Ebaupin. Les futures acquisitions nécessiteront un/des avenant(s).

La convention a été jointe au dossier de séance.

Les échanges ont porté sur :

- Les modalités d'acquisition dans le temps. La surface acquise aujourd'hui représente 37% de la surface totale de l'OAP (orientation d'aménagement programmée, inscrite au PLUi arrêté), soit 2 463m² sur un total de 6 496m²). Il est rappelé que l'ensemble des propriétaires a été rencontré par la mairie, qui les avait mis en relation avec un aménageur privé. Même si la démarche n'a pas abouti à l'époque, tous comprennent l'intérêt de travailler sur un projet d'ensemble. Les négociations sont encore en cours et les échanges continuent aujourd'hui avec l'EPF.
- L'objectif final de l'OAP. Il s'agit, à cet endroit de la commune à proximité immédiate du centre-bourg, de densifier les logements. Il ne s'agit pas de construire des immeubles trop hauts mais de réaliser un projet d'ensemble avec sans doute des petits collectifs, sachant que la hauteur des logements sera de toute façon limitée par le PLUi.
- La nécessité d'élargir à terme la rue de la Valette

Le conseil municipal après délibération approuve cette convention à l'unanimité et autorise M. le Maire à prendre toute décision concernant son exécution.

2.2 – Adoption de la convention avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour l'accompagnement à la mise en œuvre du tiers-lieu (Julie Rabinand)

La commune ayant été labellisée Village d'avenir en 2024, elle bénéficie d'un accompagnement spécifique de la Préfecture. A ce titre, la présente convention entre les Parties précise les modalités pratiques et financières de l'accompagnement de l'ANCT pour la réalisation de l'étude visant la création d'un tiers-lieu à La Chapelle-Launay.

Les échanges ont porté sur la durée d'accompagnement, qui est de six mois.

Le conseil municipal après délibération approuve cette convention à l'unanimité et autorise M. le Maire à prendre toute décision concernant son exécution.

2.3 – Aménagement de la RD17 dans le bourg – demande de subvention au titre des amendes de police (M. le Maire)

Un projet d'équipement pour sécuriser la rue de l'église a déjà fait l'objet d'une délibération en conseil le 18 janvier 2018, à la demande du Département de Loire-Atlantique en vue de la réalisation des logements aux 16 et 16bis. Avec la réalisation des logements au 17, rue de l'église, l'aménagement de la RD17 devient d'autant plus nécessaire. Un équipement de sécurité sera donc réalisé en 2025, pour un budget estimé de 30 à 50 000 €.

Il est rappelé que le choix s'est porté sur un plateau plutôt qu'une écluse, notamment pour faciliter le passage des cars scolaires.

Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité cette demande de subvention et autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures pour l'exécution de cette délibération.

3– FINANCES

3.1– Budget communal (Jean-Paul Huou)

3.1.1 Compte de gestion 2024

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante débat et arrête le compte de gestion élaboré par le comptable public.

Ce compte de gestion doit correspondre au compte administratif établi par la commune. Le vote de l'arrêté du compte de gestion doit intervenir préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du compte de gestion du budget principal de la commune pour 2024 peuvent être récapitulées comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 044 921.45 €	2 837 622.23 €	5 882 543,68 €
Titres de recettes émis (b)	2 159 758.57 €	2 554 653.62 €	4 714 412,19 €
Réduction de titres (c)		95 482.05 €	95 482,05 €
Recettes nettes (d=b-c)	2 159 758.57 €	2 459 171,57 €	4 618 930,14 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 044 921.45 €	2 837 622.23 €	5 882 543,68 €
Mandats émis (f)	1 194 893,41 €	2 072 138,44 €	3 267 031,85 €
Annulation de mandats (g)		20 796,64 €	20 796,64 €
Dépenses nettes (h=f-g)	1 194 893,41 €	2 051 341,80 €	3 246 235,21 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (d-h) Excédent (h-d) Déficit	964 865.16 €	407 829,77 €	1 372 694,93 €

Le résultat de clôture 2024 est de 1 372 694.93 €, conforme à celui observé au compte administratif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2024.

3.1.2 Compte administratif 2024

La présentation des comptes de l'exercice, suivant l'instruction budgétaire et comptable M57, s'établit à partir de tableaux successifs présents sur les documents comptables :

- La vue d'ensemble de l'exécution du budget, toutes écritures confondues
- La vue d'ensemble des sections, détaillées par chapitre
- La balance générale, mandats et titres, ventilée entre mouvements réels et mouvements d'ordre
- Le détail des sections par article en dépenses et recettes

Le Maire ne prend pas part au vote.

Le résultat de l'exercice, ensemble des mandats et titres émis sur l'exercice 2024 est de 1 372 694.93 €. Le résultat cumulé, qui intègre les reports de 2022, s'élève à 1 665 694.28 €.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2024	2 051 341,80 €
Recettes 2024	2 459 171,57 €
Résultat 2024	407 829,77 €
Excédent reporté 2023	447 549,14 €
RESULTAT CUMULE	855 378,91 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses 2024	1 194 893,41 €
Recettes 2024	2 159 758,57 €
Résultat 2024	964 865,16 €
Déficit reporté 2023	-154 549,79 €
RESULTAT CUMULE	810 315,37 €

EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

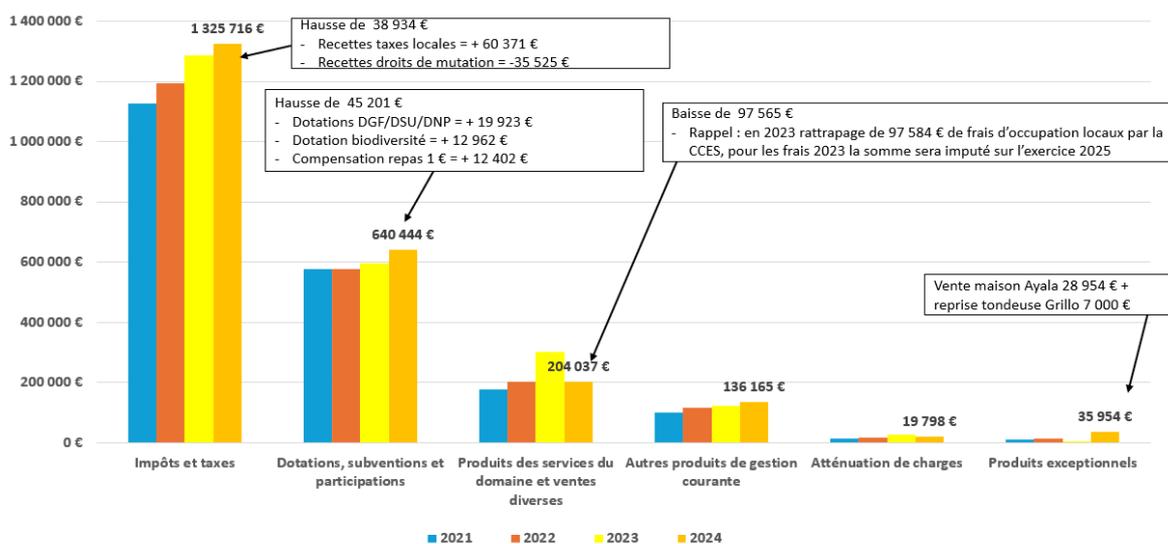
Recettes de fonctionnement



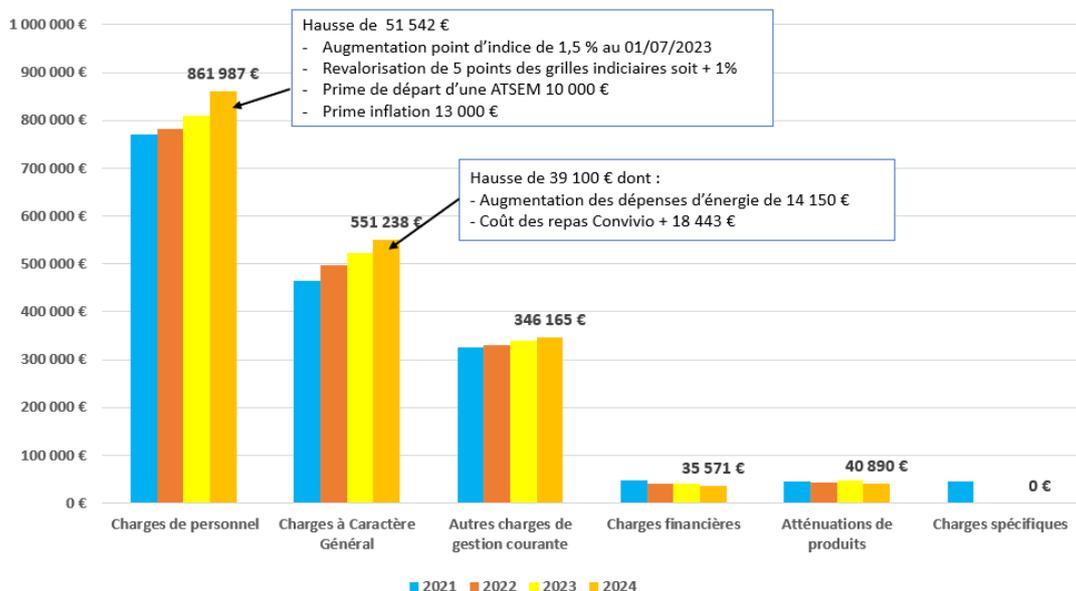
Dépenses de fonctionnement



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Libellé	Recettes
Affectation résultat année N-1	741 910,58 €
Emprunt	650 277,44 €
Amortissements - virement de la section fonctionnement	213 743,71 €
FCTVA	101 666,26 €
Taxe d'aménagement	36 506,84 €
Subvention Rénovation énergétique + études presbytère	256 998,54 €
Fonds de concours presbytère CCES presbytère	75 000,00 €
Amendes de polices voie douce la Touche Basse	21 171,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Investissements	Dépenses
Presbytère	742 387,37 €
Rénovation énergétique école Jules Verne et Mairie	3 631,51 €
PAVC 2024	68 228,45 €
Matériel services techniques, tondeuses	58 618,50 €
Matériel informatique	17 747,58 €
Travaux éclairage public	14 795,54 €
Participation local jeunes	25 000,00 €
Matériel de signalisation	2 502,09 €
Travaux école Jules Verne	9 578,96 €

Investissements	Dépenses
Travaux mairie-agence postale	1 875,87 €
Initiatives citoyennes-four à pain, mini ferme	1 951,11 €
Travaux locatifs Pilory et Ebaupin	1 839,89 €
Divers travaux équipements communaux	6 897,24 €
Divers : bornes vélo, matériel incendie et de bureau, cimetière, ...	9 041,36 €

Autres charges	Dépenses
Capital de la dette	105 123,13 €
1% taxe aménagement vers la CCES	564,14 €

Dépenses	
Presbytère - Travaux	615 695,99 €
Presbytère - Maitrise d'Œuvre	19 759,14 €
Presbytère – Contrôles divers	3 694,16 €
Cimetière-cavernes	2 847,94 €
Panneaux de signalisation	1 300,81 €
Restaurant scolaire-remplacement VMC	2 289,38 €
Salle des sports - travaux chauffage	2 588,98 €
Réfection terrain de foot	10 512,00 €
Travaux éclairage public la Brière, Vallée Mismy	2 704,46 €
Ecole Jules Verne travaux électrique et réparation porte	3 776,47 €
Poteau incendie la Vallée Géraud	2 190,00 €
CLSH-Relamping	3 639,72 €
Réhabilitation du local du Pilory - Maitrise d'Œuvre	16 800,00 €
PAVC 2024	10 899,02 €
Eglise – restauration vitraux + relamping	18 360,73 €
Initiatives citoyennes – ferme pédagogique	1 750,00 €
Salle de la Vallée – volet roulant	1 306,80 €
Boulangerie – rideau métallique	330,00 €
Total dépenses	720 445,60 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes	
Presbytère - DSIL	80 000,00 €
Presbytère – DETR	64 400,00 €
Presbytère – Fonds de concours CCES	75 000 €
Total recettes	219 400,00 €

RESTES A REALISER

Bilan RAR 2024	
Restes à réaliser Dépenses	720 445,60 €
Restes à réaliser Recettes	219 400,00 €
Soit Total des Restes à Réaliser	-501 045,60 €

La Présidente de séance propose au Conseil Municipal d'approuver, en l'absence du Maire, le compte administratif 2024 du budget communal. Ce compte administratif est approuvé à l'unanimité.

3.1.3 Affectation du résultat 2024

Après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2024, il est proposé au Conseil municipal l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement comme présenté ci-dessous.

L'excédent de fonctionnement constaté s'élève à 855 378.91 € :

Excédent de fonctionnement cumulé 2024	855 378,91 €
Excédent d'investissement cumulé 2024	810 315,37 €
Dépenses Restes à Réaliser 2024	720 445,60 €
Recettes Restes à Réaliser 2024	219 400,00 €
Solde des Restes à Réaliser 2024	501 045,60

L'excédent d'investissement assure le financement des restes à réaliser 2024, il n'y a donc pas nécessité de virement de la section fonctionnement vers le compte 1068, et l'excédent de fonctionnement est intégralement affecté au compte 002 (section fonctionnement). L'excédent d'investissement est quant à lui affecté au compte 001 (section investissement).

AFFECTATION BUDGET 2024	
Compte 1068 (RI)	0 €
Compte 002 (RF)	855 378.91 €
Compte 001 (DI)	810 315.37 €

La Présidente de séance propose au Conseil Municipal d'approuver en l'absence du Maire l'affectation du résultat 2024 du budget communal. Elle est approuvée à l'unanimité.

3.1.4 Budget Prévisionnel 2025

L'intégralité du budget soumis au vote est disponible en annexe jointe à la note de synthèse.

Présentation du budget par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 223 976,91 €
002 - EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE	855 378,91 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	246 600,00 €
73 - IMPOTS ET TAXES	1 342 498,00 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	633 500,00 €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	131 000,00 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	15 000,00 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	0,00 €

77 - PRODUITS SPECIFIQUES	0,00 €
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0,00 €

Points notables :

- + 42 563 € lié notamment au rattrapage du remboursement des frais d'utilisation des bâtiments municipaux par la CCES pour 2023 (20k€ biblio et CLSH)
- Impôts et taxes : augmentation des bases locatives de + 1.7% et augmentation des taux de +1% (conseil municipal du 6 février 2025)
- Hypothèse de recettes liées aux droits de mutation identiques à 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 223 976,91 €
002 - DEFICIT FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	677 200,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	956 500,00 €
65 - AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	451 422,00 €
66 - CHARGES FINANCIERES	54 116,54 €
67 - CHARGES SPECIFIQUES	1 000,00 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	5 000,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS (REGROUPEMENT DES COMPTES)	46 076,20 €
023 - VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	950 278,55 €
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	82 383,62 €

Points notables :

- Hypothèse de stabilité des dépenses d'énergie
- Fauchage / élagage : une facture de 35 000 € pour la campagne 2024 payée sur 2025
- Intégration à ce budget de la démolition des salles du moulin
- Dépenses de personnel : création de 1.5 ETP ; augmentation des cotisations CNRACL de 3 points (+ 8 000 €), part employeur de la prévoyance obligatoire, départ d'une ATSEM
- Charges de gestion courante : augmentation de la subvention au CCAS (régularisation de la mise à disposition de personnel par la commune, convention avec l'UDAF), augmentation des demandes de subvention de la part des associations de la commune

RECETTES INVESTISSEMENT	2 457 367,54 €
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	810 315,37 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	950 278,55 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	124 352,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	490 038,00 €

16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €
040-OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	82 383,62 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €

Points notables :

- Hypothèse de perception de 100 000 € au titre du FCTVA
- Taxe d'aménagement : 24 352 €
- Subventions : 390 038 € restent à percevoir pour la réhabilitation du presbytère ; hypothèse d'une subvention de 90 000 € au titre de la DSIL pour la réhabilitation du local du Pilory ; hypothèse de 10 000 € au titre des amendes de police

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 457 367,54 €
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00 €
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	0,00 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	51 000,00 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	144 611,03 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	210 500,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	394 200,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 657 056,51 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €

Points notables :

- Le potentiel remboursement du trop-perçu de la subvention pour Blanche Couronne reste budgété (51 000 €)

	Dépenses		Dépenses
Presbytère – travaux et équipement	900 000 €	Etudes OAP la Valette	20 000 €
Local du Pilory	280 000 €	Aménagement pour végétalisation cour école Jules Verne + terrains	12 500 €
Eaux pluviales la Touche Basse	150 000 €	Matériel informatique	13 000 €
PAVC 2025	100 000 €	Eclairage public	10 000 €
Voie cyclable la Touche Basse	90 000 €	Initiatives citoyennes	10 000 €
Aménagement rue de l'église face maison Ayala	100 000 €	Petit patrimoine	10 000 €
Maison Ayala subvention d'équilibre	100 000 €	Matériel incendie	5 210 €
Terrains bâtis	180 000 €	Signalisation	5 000 €
Terrains nus	50 000 €	Matériels services techniques	5 000 €
Remplacement véhicule services techniques	35 000 €	Logiciels	500 €
Ecole Jules Verne - travaux remise en état façade salle de motricité	31 000 €	Divers travaux, grosses réparations chapitres 21/23	67 675 €
Cimetière - colombarium	22 152 €	Total	2 197 037 €

Nota : liste ne comprenant pas les restes à réaliser 2024 sauf pour le presbytère et le local du Pilory.

Local du Pilory : Le budget est passé de 200 000 € à 280 000 € en raison de travaux non prévus dans l'estimation initiale :

- Obligation de refaire la toiture.
- Mise en place d'une pompe à chaleur.
- Installation de rideaux métalliques de protection contre les intrusions.
- Prise en compte de la pose éventuelle de fenêtres de toit.

Matériel informatique : Equipement pour les postes créés au service administratif, remplacement de PC incompatibles windows 11, équipement presbytère.

Virements entre chapitres budgétaires

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit que le Conseil municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le Conseil municipal sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.

Les échanges ont porté notamment sur la flotte de véhicules, qui donne l'impression d'être en fort renouvellement ces dernières années. Effectivement, la flotte était vieille et ce mandat a nécessité de réinvestir. Le coût des travaux, notamment les travaux d'étanchéité sur la façade de l'école Jules Verne, est souligné aussi.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve par chapitre le budget primitif communal 2025,
- Autorise à procéder à des virements entre chapitres pour le budget de la commune dans la limite de 7.5% du montant de chaque section (à l'exception des dépenses de personnel)
- Autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3.2 – Participations 2025 (Jean-Paul Huou)

Concernant la participation aux frais scolaires, la proposition de la commission finances est de l'augmenter de 2% pour tenir compte de l'inflation.

Participation aux frais scolaires	Par élève 2024	Par élève 2025	Proposition d'augmentation
Fournitures	58,73 €	59,90 €	2,0%
Sorties scolaires	12,62 €	12,87 €	
Activités culturelles	9,65 €	9,84 €	

Pour le groupe scolaire Jules Verne, ces participations par enfant donnent les montants globaux suivants :

Participations école Jules Verne	2024	2025
Caisse des écoles Fournitures scolaires	13 272,98 €	13 477,50 €
OCCE Jules Verne Sorties scolaires	2 713,30 €	2 754,18 €
OCCE Jules Verne activités culturelles	2 074,75 €	2 214,00 €
Total	18 061,03 €	18 445,68 €

Les participations estimées pour l'école Sainte-Thérèse (qui nécessiteront une actualisation lorsque les effectifs 2025/2026 seront connus) sont à ce jour de :

Participation école Ste Thérèse	2024	2025
Fournitures scolaires	8 765,45 €	7 757,05 €
Sorties scolaires	1 883,54 €	1 666,67 €
Activités culturelles	1 440,26 €	1 274,28 €
Total	12 089,25 €	10 698,00 €

Concernant les autres participations, elles se déclinent comme suit :

Participations	2024	2025
CCAS	10 000,00 €	16 600,00 €
SDIS 44	106 036,00 €	108 170,00 €
Animation sportive départementale	2 792,25 €	Pas encore communiquée
Office des sports Estuaire et Sillon	338,00 €	357,00 €
Fondation du patrimoine	500,00 €	500,00 €
Syndicat Grande Brière	1 466,55 €	Pas encore communiquée
Association des maires de l'Ouest	60,00 €	60,00 €
Association des maires 44	847,53 €	854,49 €
Bruded	1 116,90 €	1 126,08 €
Fonds de solidarité logement	263,65 €	Pas encore communiquée
CAUE	480,00 €	480,00 €
Apiculteur Jardin des abeilles	200,00 €	200,00 €
Anim'toit	4 026,25 €	Pas encore communiquée
Polleniz	621,00 €	640,00 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les montants proposés pour les participations 2025 et autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

3.3 – Budget caisse des écoles (Jean-Paul Huou)

3.3.1 Compte de Gestion 2024

Le compte de gestion est élaboré par le Trésor Public et doit correspondre au Compte administratif établi par la commune.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales(a)		16 440.17 €	16 440.17 €
Titres de recettes émis (b)		13 272.98 €	13 272.98 €
Réduction de titres (c)			

Recettes nettes (d=b-c)		13 272.98 €	13 272.98 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)		16 440.17 €	16 440.17 €
Mandats émis (f)		14 208.75 €	14 208.75 €
Annulation de mandats (g)		942,55 €	942,55 €
Dépenses nettes (h=f-g)		13 266.20 €	13 266.20 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (d-h) Excédent (h-d) Déficit		6.78 €	6.78 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du budget 2024 de la Caisse des Ecoles.

3.3.2 Compte Administratif 2024

XXXXXX

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Solde de Fonctionnement
13 266.20 €	13 272.98 €	6.78 €

En l'absence du Maire, la Présidente de séance met au vote le compte administratif de la caisse des écoles, qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

3.3.3 Affectation du Résultat 2024

XXXXXX

FONCTIONNEMENT	€
Dépenses	13 266.20 €
Recettes	13 272.98 €
RESULTAT	6.78 €
Excédent de fonctionnement cumulé	3 173,97 €

Affectation de la totalité de l'excédent

BP 2025	
Compte 002 (RF)	3 173,97 €

En l'absence du Maire, la Présidente de séance met au vote l'affectation des résultats 2024 de la caisse des écoles, qui est approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

3.3.5 Budget Prévisionnel 2025

XXXXXX

DEPENSES			
ART	DESIGNATION	BP 2024	Observations
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS		
6067	Fournitures scolaires	16 651.47 €	Participation fournitures scolaires
TOTAL 60		16 651.47 €	
TOTAL DEPENSES		16 651.47 €	
RECETTES			
ART	DESIGNATION	BP 2024	Observations
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
002	Excédent de fonctionnement	3 173,97 €	Résultat de clôture de l'exercice (N-1) => c'est le résultat cumulé
TOTAL 002		3 173,97 €	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
74741	Communes	13 477,50 €	
TOTAL 74		13 477,50 €	
TOTAL RECETTES		16 651.47 €	

Le Conseil municipal approuver le budget primitif 2025 de la caisse des écoles à l'unanimité et autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

3.4 – Subventions aux associations 2025 (Jean-Paul Huou)

Il est proposé au Conseil municipal de valider les subventions aux associations ci-dessous :

SUBVENTIONS	Aides en nature 2023	Accordé 2024	Proposition 2025
Vibra'sons	15 004,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €
Comité des Fêtes	292,00 €	2 300,00 €	4 000,00 €
Estuarium	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Chasse Communale	208,00 €	0,00 €	600,00 €

Voix du Sillon	1 273,00 €	0,00 €	500,00 €
UNC Mémoire	39,00 €	110,00 €	150,00 €
Amicale Laïque	1 357,00 €	110,00 €	120,00 €
Compagnons de Blanche Couronne	545,00 €	110,00 €	120,00 €
Mine de rien	831,00 €	0,00 €	120,00 €
UBCC Foot Ball	28 690,00 €	1 150,00 €	1 950,00 €
USBC Basket	22 071,00 €	1 500,00 €	1 560,00 €
Cyclo USCL	1 782,00 €	0,00 €	1 100,00 €
Restos du Cœur	0,00 €	450,00 €	450,00 €
ADMR	0,00 €	110,00 €	120,00 €
Entraid'addict	532,00 €	110,00 €	120,00 €
Accueil Fraternel	0,00 €	110,00 €	120,00 €
Vacances et Familles 44	35,00 €	110,00 €	120,00 €
Croix Rouge	0,00 €	210,00 €	120,00 €
Les Eaux Vives Emmaüs	0,00 €	215,00 €	120,00 €
Secours Catholique	0,00 €	110,00 €	120,00 €
CIDFF44	0,00 €	0,00 €	120,00 €
Ludothèque	0,00 €	110,00 €	120,00 €
Don du sang	66,00 €	110,00 €	120,00 €
Asso musée de Chateaubriant	0,00 €	110,00 €	120,00 €
Terre d'Avenir	26,00 €	110,00 €	120,00 €
Total 2025			19 610,00 €

Une question porte sur le calcul des aides en nature. Le conseiller délégué aux finances précise comment les montants sont calculés, et rappellent que cette colonne n'est mise qu'à titre informatif et n'entre pas en ligne de compte dans l'attribution de la subvention.

Une autre question porte sur les raisons pour lesquelles l'association de vélo élargue les chemins communaux. Il est répondu que ce sont bien les services techniques de la commune qui entretiennent les chemins communaux. Néanmoins, si les associations sportives le jugent utiles et notamment pour des raisons d'agenda, elles peuvent être amenées à réintervenir pour élarguer en vue d'une course ou d'une randonnée.

Se retirent du vote : ARDOUIN Christelle (Mine de Rien), FLAURAUD Nathalie (Estuarium), LEMERCIER Emmanuel (USBC Basket).

Le Conseil municipal valide les subventions 2025 aux associations à l'unanimité et autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

4 – RESSOURCES HUMAINES

4.1 – Création d'un poste (M. le Maire)

Afin de stagiatiser au 1^{er} avril l'agente contractuelle actuellement en poste à l'agence postale, il faut créer un poste d'adjoint administratif. Le poste actuel étant un poste d'adjoint administratif de 2^e classe, elle ne peut pas se positionner dessus. Il sera supprimé au prochain conseil après passage en CST.

Le Conseil municipal approuve cette création de poste à l'unanimité et autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

5 – INFORMATIONS

M. le Maire et Nathalie FLAURAUD, adjointe à l'urbanisme, rappellent que le schéma de cohérence territoriale (SCOT) établi à l'échelle de Nantes Saint-Nazaire et qui s'impose au PLUi, a été arrêté le 27 février dernier.

Le PLUi a été arrêté le 25 mars dernier et entre dans une nouvelle phase, celle de la consultation. L'avis de la commune est attendu pour le prochain conseil municipal et le document sera approuvé fin 2025 / début 2026.

5.1 – Décisions du Maire

Monsieur le Maire a fait connaître au conseil municipal les décisions ci-après, prises dans le cadre ses délégations attribuées par le conseil municipal :

- Signature d'un devis de 4 560 € TTC avec l'entreprise GARCIA TP pour un chantier de curage à la Berthelais.
- Signature d'un devis de 3737,10 € TTC avec l'entreprise JMS signalisation pour un chantier de marquage routier.
- Signature de deux devis de 1587,84 et 1941,30 € TTC avec l'entreprise TBI pour l'achat et le remplacement de matériel informatique.
- Signature d'un devis de 5328,47 € TTC avec l'entreprise SYNCHRONICITY pour l'achat de deux filets pour les jeux enfants du Jardin de la Cure.
- Signature d'un devis de 3033,07 € TTC avec l'entreprise IPC pour des produits et matériels à destination des services techniques.

- Signature d'un devis de 2167,20 € TTC avec l'entreprise MANUTAN Collectivités pour l'achat d'une table de ping-pong extérieure dans le cadre du budget participatif.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des recrutements effectués :

- Mme DUBOILE Caroline en poste depuis mars aux ressources humaines
- Mme GATELET Agnès chargée de Communication et d'Animation du tiers-lieu (arrivée au 11 avril)
- Mme BOULAIN Valérie chargée du service Urbanisme (à compter du 20 juin)

6 - QUESTIONS DIVERSES

Marc GUILLOT se fait le porte-voix de « Génération Mouvement » et du club des aînés pour demander la couverture d'un des trois terrains de boules, avec pose de panneaux photovoltaïques. Agnès AMORIM, déléguée aux initiatives citoyennes, regrette que cette proposition n'ait pas été faite dans le cadre du budget participatif.

En vue du projet conseil communautaire qui statuera sur le mode de gestion des déchets, un débat s'est ouvert en fin de conseil, par certains élus regrettant à la fois le peu d'espace démocratique pour échanger sur ce sujet et le recul du service public. Le Maire rappelle que la communauté de communes a consacré deux plénières au sujet, dans lesquelles les élus étaient à même de pouvoir exprimer leurs positions. Sur le fond, même s'il confirme que c'est un choix de raison plus que de cœur, il rappelle les difficultés rencontrées actuellement par la régie, incapable de fonctionner sans s'appuyer sur le privé.

La séance est levée à 22h04.

Le Secrétaire de séance, Stéphane DAUFOUY

Le Maire, Michel Guillard